

S.E. l'Ambassadeur du Portugal en France, M. Antoniό MONTEIRO

Les immigrés portugais en France

DANS **RETRAITE ET SOCIÉTÉ 2008/3 n° 55**, PAGES 146 À 155
ÉDITIONS **LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**

ISSN 1167-4687

DOI 10.3917/rs.055.0146

Date de mise en ligne : 10/11/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2008-3-page-146?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Documentation française.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Entretien avec...

S.E. l'Ambassadeur du Portugal en France, M. AntoniÓ MONTEIRO

Les immigrés portugais en France

Un important travail sur les immigrés portugais en France – réalisé par l'ambassade du Portugal et l'institution Misericórdia – vient d'être publié. Pourquoi et comment a-t-il été entrepris ?

AntoniÓ Monteiro – Cette étude a effectivement été réalisée grâce à la Misericórdia de Paris, ainsi qu'aux apports de la Cnav et de l'union des Misericórdias portugaises.

L'ambassade désirait depuis quelques années connaître la réalité du vieillissement de la population et des retraités portugais en France, ainsi que son évolution prévisible. Néanmoins, il n'était pas aisé de trouver des éléments fiables concernant le vieillissement et les retraites des Portugais ayant cotisé aux régimes français ou continuant de le faire. Les rares éléments concrets dont on disposait concernaient essentiellement les prestations versées aux bénéficiaires des régimes français de vieillesse qui résidaient au Portugal, que l'on trouve notamment dans les rapports annuels du Cleiss¹. Le souhait de mener cette enquête était partagé par la Misericórdia de Paris qui s'est engagée – dans le cadre du protocole de coopération signé à Lisbonne entre le secrétariat d'État aux communautés portugaises et l'union des Misericórdias portugaises – à entamer un travail assidu de prise de contact et de sensibilisation pour réaliser une étude approfondie.

À cette fin, nous avons noué des contacts avec la Cnav, qui avait conduit en 2002, en collaboration avec l'Insee, une enquête sur le passage à la retraite des immigrés (Pri) domiciliés en France et âgés de 45 à 70 ans. L'échantillon des assurés nés au Portugal (1001 enquêtés) était représentatif et susceptible d'un traitement séparé.

Nous avons travaillé sur ces données, tout en cherchant d'autres moyens de rendre compte de la réalité sociale, économique, culturelle et familiale des retraités portugais des régimes français de vieillesse qui résident dans les deux pays. Il s'agissait aussi de repérer les éventuelles difficultés concernant notamment le traitement des dossiers de demande de liquidation de leurs retraites, la liaison avec les organismes portugais, l'information, l'identification, la reconstitution des carrières, la communication (écrite et orale) et les relations entre les organismes.

L'étude apporte des renseignements sur le niveau de formation et d'intégration de la communauté portugaise en France, ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, les rapports sociaux et l'entourage familial. De plus, elle donne une image fidèle de l'évolution du nombre de retraités ainsi que du niveau de leurs pensions. Elle éclaire aussi leurs difficultés et leurs intentions résidentielles au moment de la retraite (maintien en France, retour au Portugal ou va-et-vient entre les deux pays). Cette étude, riche d'une multitude de données inédites sur de nombreux domaines, présente également des suggestions concrètes pour que ces retraités puissent bénéficier de leurs droits acquis et ainsi jouir d'une retraite digne, après une vie souvent difficile au cours de laquelle ils ont consenti bien des sacrifices.

Quels en sont les principaux enseignements ?

Notre enquête a confirmé des choses que nous savions déjà. Mais elle a aussi apporté des informations nouvelles, d'abord quantitatives. Nous savons ainsi qu'en décembre 2002, 1 247 417 assurés du régime général étaient nés au Portugal, le nombre de retraités étant alors de 212 015. Ce chiffre devrait passer à 600 000 aux alentours de 2020. Il est à noter en outre qu'environ 60 000 assurés nés au Portugal, bien qu'ayant cotisé au régime général de vieillesse français, n'avaient pas fait valoir leurs droits.

Au plan qualitatif, on observe des problèmes de reconstitution de carrière. Cela s'explique par les difficultés à réunir les justificatifs et par les conditions qui caractérisent le déroulement de l'activité professionnelle – surtout durant les premières années de la migration, marquées par des changements fréquents de secteur d'activité et d'employeur. L'identification civile pose aussi des problèmes aux organismes français à cause de nombreux cas d'homonymie, d'erreurs dans la transcription des noms, d'ordre incorrect des noms de famille ou de dates de naissance imprécises.



Beaucoup de carrières sont donc incomplètes. Les salaires servant de base aux cotisations étant en outre souvent peu élevés, le montant des pensions est souvent faible, voire très faible. En outre, en raison de la durée des activités exercées, des horaires contraignants, du nombre élevé de maladies professionnelles et surtout d'accidents du travail, beaucoup d'hommes connaissent un vieillissement précoce.



La situation des femmes est parfois préoccupante. Pour deux raisons: elles touchent des pensions de vieillesse plus faibles que celles des hommes et elles connaissent des risques de solitude plus grands. Il ressort aussi de l'étude que les délais entre la demande et l'attribution de la pension sont souvent très longs, particulièrement quand l'assuré a aussi cotisé au Portugal. Se pose alors la question de la coordination entre les régimes. Dans un autre domaine, l'étude nous apprend que, contrairement à l'idée courante, la majorité des immigrés portugais (37,7%) ont l'intention de rester en France après la liquidation de leur retraite. Une proportion équivalente pense adopter la formule d'aller-retour entre les deux pays, tandis que seulement 11,1% ont décidé de rentrer au Portugal. À ce propos, on peut suggérer que ceux qui pensent rester en France, et surtout ceux d'entre eux qui ne maîtrisent pas la langue française, puissent bénéficier de structures spécifiques qui les aident à organiser leur temps libre et à favoriser l'adaptation à la phase de fin de vie active.

Pensez-vous mettre en place de nouvelles actions ou bien modifier certaines procédures ?

Nous envisageons de compléter cette étude par une enquête auprès des assurés nés au Portugal ayant déjà pris leur retraite et qui résident en France. En effet, cette catégorie de retraités est sous-représentée dans l'enquête de la Cnav (seulement 12,6% de l'échantillon), et il est important de recueillir davantage de données sur leur situation et leurs difficultés spécifiques. Il nous paraît également nécessaire d'obtenir des informations chiffrées sur leur présence dans les résidences pour personnes âgées, leur adaptation à l'hébergement collectif, particulièrement pour ceux qui ne maîtrisent pas la langue française et qui ont des habitudes particulières, notamment culinaires et de sociabilité.

En outre, et parallèlement, il convient de mieux connaître la situation des assurés retournés au Portugal, pendant leur vie active ou après la liquidation de leur retraite.

Enfin, ceux qui optent pour le va-et-vient entre les deux pays doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière, en raison de la variété et de la complexité des questions que soulèvent, en particulier d'un point de vue fiscal, leur assistance médicale et leur protection sociale.

Par ailleurs, des efforts doivent être entrepris pour améliorer l'information des intéressés, mais aussi l'information et la formation de nos fonctionnaires consulaires et des agents d'accueil dans les caisses de retraite.

Nous songeons donc à mettre en place un ensemble d'actions dont les objectifs et les modalités seront prochainement arrêtés. La présente étude constitue une précieuse contribution à ce futur travail.

Enfin, j'espère qu'une concertation s'ouvrira avec les autorités françaises compétentes pour trouver les solutions les plus adéquates aux différentes questions posées par l'étude et assurer ainsi à tout le monde les droits acquis et une protection digne lors de la vieillesse.

Pouvez-vous nous fournir brièvement quelques repères historiques concernant l'immigration portugaise en France et nous indiquer par quelques chiffres son importance numérique ?

Les premières références relatives à la présence de Portugais en France remontent au premier quart du XIX^e siècle. À cette époque il s'agissait de travailleurs, mais aussi d'artistes, d'intellectuels et de réfugiés politiques qui cherchaient à échapper aux luttes qui ont préludé à l'instauration de la République en 1910.

Le flux de travailleurs était alors plutôt sporadique et occasionnel. Le mouvement s'est institutionnalisé dans le cadre de l'effort de guerre, par la convention franco-portugaise du 28 octobre 1916, qui prévoyait l'entrée en France de 13 800 travailleurs portugais pour l'agriculture et pour l'industrie. Parmi ceux qui sont venus, 6 800 ne seraient pas retournés au Portugal à la fin du contrat et un noyau important s'est installé à Champigny et dans les communes voisines.

Selon le recensement général de la population, 11 000 Portugais résidaient en France en 1921. Il s'agissait de travailleurs venus dans le cadre de la convention de 1916, mais aussi d'anciens militaires qui avaient combattu en France pendant la Première Guerre mondiale. Certains étaient restés après l'armistice. D'autres étaient retournés au pays puis revenus en France avec des membres de leur



famille ou des amis du village, la plupart étant recommandés à des employeurs. Il y avait aussi quelques monarchistes qui se sont exilés après la proclamation de la République. Après 1926, ce sont des républicains qui sont partis pour fuir l'« État Nouveau » instauré par Salazar.

En 1931, 49 000 Portugais résidaient en France et seulement 28 000 en 1936. Cette baisse est le résultat de la crise économique de la fin des années 1920 et des mouvements sociaux du Front Populaire. En 1954, ils étaient seulement 20 085. Les arrivées ont repris avec une certaine intensité à l'aube des années 1960.

Toutefois, c'est à partir de 1963 que le volume des arrivées de Portugais a fortement augmenté, aussi bien par la filière légale que par la filière clandestine. Ils étaient 50 010 en 1962, 296 448 en 1968 et 758 925 en 1975.

Ensuite, il n'y a pas eu de modifications significatives. Au recensement de 1999, on comptait 788 737 Portugais et Français d'origine portugaise (naturalisés). On peut dire que, grosso modo, les retours ont été compensés par les arrivées nouvelles, au cours de toutes ces années.

Quels ont été les effets de l'entrée du Portugal dans l'Union européenne sur l'émigration ?

Le Portugal s'est porté candidat à l'entrée dans la Communauté européenne en 1977 et y a adhéré le 1^{er} janvier 1986.

Traditionnellement, l'émigration portugaise était plutôt orientée vers le continent américain et l'Afrique puis, à partir du milieu des années 1950, elle s'est dirigée vers les pays européens. Cette tendance préfigurait déjà l'intégration européenne du Portugal. Avant même l'adhésion du Portugal à l'Europe, l'intégration des travailleurs portugais dans les divers pays européens où ils avaient émigré était déjà une réussite. Elle était humaine et sociale, avant de devenir économique et politique. Le regroupement familial s'effectuait sans trop de difficultés tandis que les conditions de vie et de travail s'amélioraient progressivement, s'alignant sur celles des autochtones.

Des problèmes subsistaient, liés à l'impossibilité de participer à la vie civique et de tenir certains postes de travail réservés aux nationaux. C'est dans ce domaine que l'entrée du Portugal dans

L'Union européenne a produit les effets les plus marquants. Avec les progrès de la construction européenne, les Portugais, comme les autres citoyens européens, ont progressivement bénéficié du principe de libre-circulation, qui a contribué à l'égalité de traitement.

Quantitativement, les flux de l'émigration portugaise n'ont pas été affectés dans les années qui ont immédiatement suivi l'adhésion à l'Europe. Mais on assiste depuis quelques années à un nouvel accroissement. Environ 30 000 Portugais émigrent chaque année. Ce sont en majorité des travailleurs temporaires ou saisonniers. Les pays destinataires sont principalement européens avec une prédilection pour le Royaume-Uni, l'Espagne, la Suisse et la France.

De votre point de vue, l'immigration portugaise en France présente-t-elle des particularités par rapport à celle présente dans les autres pays d'accueil ? Si oui, lesquelles ?

La communauté portugaise en France présente forcément des particularités. J'ai pu constater la diversité et les spécificités de nos communautés dans les divers pays que j'ai connus tout au long de ma carrière diplomatique : la République démocratique du Congo, les États-Unis, le Brésil, l'Angola, l'Afrique du Sud et, évidemment, la France. Cela révèle la capacité d'ouverture et d'adaptation des Portugais aux sociétés des pays d'accueil, même s'ils continuent à se reconnaître dans l'histoire et les traditions du pays où ils sont nés. Cette capacité d'adaptation est d'autant plus remarquable que l'identité des Portugais est très forte, résultant de son homogénéité ethnique, culturelle, religieuse, linguistique, et de ses us et coutumes. Cette identité s'est consolidée tout au long des siècles, favorisée par le fait que le Portugal n'a qu'une seule frontière, celle avec l'Espagne, tracée définitivement dès le XIII^e siècle.

La communauté portugaise de France se distingue par l'affirmation de sa double appartenance culturelle. Elle est partie intégrante de la société française sans pour autant renier, bien au contraire, les valeurs et les traditions culturelles du pays d'origine. Plus de 3500 candidats portugais et luso-descendants ont été élus dans des scrutins locaux, ce qui atteste bien de la participation croissante à la vie sociale française. Parallèlement, il faut mentionner l'existence de plus de mille associations portugaises réparties sur tout le territoire français. Elles ont pour objectif, dans une grande majorité des cas, la sauvegarde et la promotion de la culture et des traditions portugaises.



Signalons aussi la capacité entrepreneuriale des Portugais en France: on estime à près de 50 000 le nombre d'entreprises françaises liées à des Portugais ou des Luso-descendants.

On a parfois dit que l'immigration portugaise était invisible, soulignant ainsi le haut degré d'intégration au pays d'accueil. La situation vous semble-t-elle être la même ailleurs ?

La qualification d'invisible ne me paraît pas être celle qui retrace et qui décrit le mieux le niveau élevé d'intégration des Portugais.

En se basant sur les exemples déjà exposés, la participation à la vie civique et la forte initiative entrepreneuriale, la visibilité de la présence et de l'activité des Portugais et des Luso-descendants apparaît comme évidente. Dans les autres pays d'accueil, la situation est semblable.

Mais les Portugais ont une tendance à ne pas manifester de façon exubérante leurs sentiments. Ils le font de manière contenue et presque éteinte. Cela révèle une certaine pudeur et de la dignité. Les Portugais ne sont pas enclins à étaler leur vie et leurs problèmes.

Parallèlement à leur «enracinement» en France, les personnes originaires du Portugal ont conservé un fort attachement au pays, vous l'avez souligné. Cela se ressent-il au Portugal ? Quels sont, sur place, les signes et les effets de cet attachement ?

Il existe, de fait, un lien culturel et affectif profond unissant la grande majorité des Portugais et des Luso-descendants au Portugal. Le Portugal est encore perçu par ces diverses générations de Portugais et Français d'origine portugaise comme la première ou la seconde mère-patrie, qu'ils respectent et envers laquelle ils éprouvent de la reconnaissance. Ils associent aussi au Portugal l'évocation et l'expression des normes de comportement et de valeurs considérées comme des symboles de qualité et de vertu, tels le respect d'autrui, l'honnêteté, le goût pour le travail et la famille.

Ces liens avec le pays d'origine y sont perçus et appréciés. Le rôle des communautés portugaises au niveau de l'organisation et du fonctionnement de l'État est reconnu dans ce pays. Les Portugais de l'étranger peuvent voter lors des élections présidentielles,

européennes et législatives, élisant quatre députés : deux pour le circuit Europe et deux pour le circuit du reste du monde. Il existe un Conseil des communautés portugaises composé de 73 membres, dont 63 élus par les communautés elles-mêmes. C'est un organe consultatif du gouvernement pour la politique sur l'immigration et les communautés portugaises.

Autre signe révélateur de ces liens, le volume des transferts financiers, qui se maintient à un niveau très élevé. À cet égard, la communauté portugaise en France occupe le premier rang, à cause de ses déplacements fréquents au pays, de ses investissements (83 % des immigrés de la première génération sont propriétaires au Portugal) et de sa participation active à la vie sociale, économique et culturelle des régions d'origine.

Le taux de retour des immigrés portugais est parmi les plus élevés des différentes vagues migratoires en France. Il reste toutefois assez faible, malgré ces liens puissants que beaucoup d'immigrés conservent avec le Portugal. Comment l'expliquez-vous ?

À peine 11,1 % des enquêtés disent avoir choisi de retourner au Portugal après la liquidation de leur retraite, contre 37,7 % qui préfèrent rester en France, 36,8 % qui pensent adopter le va-et-vient entre les deux pays et 10 % qui n'ont pas encore pris de décision.

L'enquête ne permet pas d'expliquer avec certitude cette faible attirance pour le retour au Portugal, les personnes interrogées évoquant toutefois différentes raisons. Plusieurs facteurs sont susceptibles de jouer un rôle : l'ancienneté de l'immigration, l'entière et harmonieuse intégration au pays d'accueil, la présence en France des enfants et petits-enfants, l'existence d'un système de santé de meilleure qualité qu'au Portugal. Les chiffres indiqués plus haut valent pour les personnes en activité. 10 % d'entre elles n'ayant pas encore pris leur décision, il est possible que le nombre de retours soit plus important que prévu. La faiblesse du montant des retraites versées aux assurés originaires du Portugal (550 euros en moyenne en 2002) peut en effet inciter certains à modifier leur choix initial, particulièrement quand ils ne sont pas propriétaires de leur logement en France et qu'ils le sont au Portugal, quand ils sont seuls ou que le ménage n'a pas d'autres sources de revenus qu'une seule pension de retraite.



Quels sont les enjeux, les problèmes ou les avantages que pose le retour au Portugal des émigrés, actifs ou retraités ?

La politique portugaise en vigueur dans ce domaine est celle du respect de la volonté de l'intéressé et vise à favoriser, autant que faire se peut, une mise en œuvre satisfaisante de sa décision. Il n'y a pas de pression pour le retour, comme il n'y a pas non plus de conditions préalables.



Pour les immigrés actifs se pose la question de la réinsertion dans le tissu économique et social. Plus leur potentiel d'investissement et leurs qualifications professionnelles sont importants, plus leur réinsertion sera facile, et plus grands seront les avantages pour le développement du pays. Comme n'importe quel autre citoyen, ils bénéficieront des aides attribuées par les organismes d'emploi et d'appui à l'investissement pour la création d'entreprises. Les exemples ne manquent pas de réussite d'immigrés revenus après être partis de France ou ... d'ailleurs. Il s'agit aussi de garantir aux immigrés retraités un retour dans les meilleures conditions possibles. C'est en partie pour cette raison que notre étude a été menée. Une bonne appréhension des réalités du vieillissement de la communauté en France constitue en effet un moyen d'adapter les mesures à prendre.

L'émigration a-t-elle contribué à modifier la société portugaise? De quelle façon?

L'émigration a été l'un des facteurs externes qui a le plus contribué ces dernières décennies au changement de la société portugaise.

Son influence a été décisive au plan démographique, provoquant une hémorragie pendant les années 1960 et 1970, avec de graves conséquences pour la croissance naturelle de la population. Elle a néanmoins permis de soulager certaines tensions sociales à une époque marquée par de profonds changements économiques et sociaux. De même, elle permit d'augmenter le pouvoir d'achat de larges couches de la population, surtout dans le monde rural, grâce aux transferts d'épargne. L'émigration a également contribué à l'urbanisation et à la modernisation du parc immobilier. Enfin, elle a joué un rôle culturel en introduisant de nouveaux modèles de comportement et en ouvrant le Portugal à de nouveaux horizons. Bref, la présence portugaise dans les différentes parties du monde est un élément fondamental sur lequel nous comptons pour l'adaptation du pays aux défis de la mondialisation.

Le Portugal est devenu à son tour un pays d'immigration. Sa propre histoire vous semble-t-elle influencer la manière dont il aborde sa politique d'immigration ?

Le Portugal est devenu, depuis les années 1990, un pays d'accueil d'immigrés venus surtout du Brésil, d'Europe centrale et de l'Est, et de l'Afrique. À ces immigrés, il faut encore rajouter un nombre significatif de citoyens communautaires. Approximativement, le Portugal compte aujourd'hui un demi-million d'immigrants légaux, et environ 100 000 immigrants illégaux.

Le gouvernement portugais essaie de garantir à tous les meilleures conditions d'installation. Il promeut une politique active de légalisation et d'intégration comme l'apprentissage de la langue nationale ou la scolarisation ; punit sévèrement les délits et les crimes de xénophobie et racisme. L'histoire de l'immigration portugaise est sans aucun doute prise en compte pour définir et mettre en œuvre cette politique, qui dépend directement de la présidence du Conseil des ministres, à travers le Haut commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel.

Je rappelle enfin qu'après la « Révolution des Œillets », en avril 1974, le processus de décolonisation a fait revenir au Portugal plus de 600 000 personnes. Leur réadaptation à un pays aux ressources limitées à l'époque et politiquement instable et troublé constitue à tous égards un cas remarquable. Ils ont largement contribué au progrès économique du pays.